



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20220705_21**

ACHAT D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTRÉE N° 515-A-301 À SAINT-AUBIN-LE-GUICHARD

Date du Conseil Municipal : 5 juillet 2022
Date de convocation : 28 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 59
Nombre de présents : 32
Nombre de représentés par pouvoir : 5
Nombre de votants : 37
Nombre d'absents : 22

L'an deux-mille-vingt-deux, le cinq juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. La loi « vigilance sanitaire » n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 rétablit les règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes, c'est-à-dire la possibilité de réunion sans public, la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de l'organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, COURTOUX Thomas, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, HUET Véronique, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Estelle, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PENAUX Mélanie, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, TAVERNIER Sophie, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BASTIEN Nathalie (à Gérard FAUCHE), DORGERE François (à Michèle DRAPPIER), MICHEL John (à Thomas COURTOUX), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PREYRE Françoise (à Gérard FAUCHE).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BEAUVOIS Sophie, BLERLOT Damien, BURDET Blandine, CARPENTIER Corinne, CLUZEAU Sébastien, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse, PROFIT Jean-François, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique.

Secrétaire de séance : Michèle DRAPPIER.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le courrier de proposition des propriétaires de la parcelle cadastrée n° 515-A-301 ;

Considérant :

- Qu'il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat d'une portion de la parcelle cadastrée n° 515-A-301, d'une surface approximative de 130 m², au prix de 1 500 €, afin d'acquérir les réseaux d'assainissement non collectif de la salle des fêtes de Saint-Aubin-le-Guichard ;
- Que l'estimation par le service des domaines n'est pas envisageable au regard du faible montant de l'achat (inférieur à 180 000 €) ;

Décide : à l'unanimité (37 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'acheter la portion de parcelle cadastrée n° 515-A-301 au montant de 1 500 €, hors frais de notaire ;
- D'autoriser M. le Maire à engager des procédures de bornage de la parcelle, aux frais de la Commune ;
- D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente devant notaire ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON